

RÈGLEMENT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 À 19H ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Messieurs les Conseillers et Madame la Conseillère

| | | | |
|------------------|---------|------------------|---------|
| VICKY BOMBARDIER | siège 2 | | |
| DANIEL LACROIX | siège 3 | DANY ROYER | siège 4 |
| DANY ST-AMANT | siège 5 | JULIEN BUSSIÈRES | siège 6 |

L'assemblée est sous la présidence de

PIERRE TÉTRAULT MAIRE

Absente : Madame la Conseillère MARIE-CLAIRE TÉTREault siège 1

RÈGLEMENT 643-1

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 643 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté, à la séance extraordinaire du 21 mars 2022, le *Règlement d'emprunt 643 décrétant des travaux de réfection du poste de surpression des Érables et un emprunt au montant de 660 372 \$*;

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mai 2022;

ATTENDU QUE la Ville ne requiert plus cet emprunt et veut abroger le règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QUE Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. ABROGATION

Le présent règlement abroge le Règlement d'emprunt 643 décrétant des travaux de réfection du poste de surpression des Érables et un emprunt au montant de 660 372 \$;

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté par la résolution 325-23-09-05

PIERRE TÉTRAULT, maire

ME JULIE WAITE, greffière

CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ADOPTION ET DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que les procédures suivantes ont été effectuées en vertu du règlement 643-1 intitulé : **Règlement 643-1 abrogeant le règlement 643 décrétant des travaux de réfection du poste de suppression des Érables et un emprunt au montant de 660 372 \$**, soit :

| | |
|--|-------------------|
| Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement | 21 août 2023 |
| Adoption du règlement | 5 septembre 2023 |
| Approbation du MAMH | 12 septembre 2023 |
| Avis public d'entrée en vigueur du règlement | 18 septembre 2023 |

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 643-1 intitulé : **Règlement 643-1 abrogeant le règlement décrétant des travaux de réfection du poste de suppression des Érables et un emprunt au montant de 660 372 \$**, au bureau du greffe de la Ville de Valcourt et sur le site Internet de la Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 septembre 2023.

M^e Julie Waite,
Greffière